



---

Présidence : Hongrie

## 616ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 7 juillet 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 10 h 30

2. Président : Ambassadeur Gy. Molnár

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes, prévue à New York du 12 au 23 juillet 2010* : Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe)
- b) *Point sur le projet OSCE-PNUD relatif aux armes légères en Biélorussie* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni) (FSC.DEL/67/10 OSCE+), Biélorussie
- c) *Rapport du Président du Groupe consultatif commun (GCC) au FCS* : Président du GCC (Norvège), Autriche, Suède
- d) *Développements récents concernant le système de dotation en effectifs des forces armées suédoises* : Suède (FSC.DEL/68/10 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TENUE D'UN SÉMINAIRE DE  
HAUT NIVEAU SUR LES DOCTRINES  
MILITAIRES

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la  
Décision No 5/10 (FSC.DEC/5/10) sur la tenue d'un séminaire de haut niveau  
sur les doctrines militaires ; le texte de cette décision est joint au présent  
journal.

France, Président

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 juillet 2010 à 10 heures, Neuer Saal



---

**616ème séance plénière**

FSC Journal No 622, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LA  
PERSPECTIVE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ  
PRÉPARATOIRE DES NATIONS UNIES SUR LE TRAITÉ  
SUR LE COMMERCE DES ARMES**

Monsieur le Président,

L'Union européenne soutient fermement la négociation d'un traité sur le commerce des armes (TCA), instrument international juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armements classiques. Un tel instrument international contribuera certainement à renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'UE se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec le soutien de tous les États membres de l'UE, de la résolution 64/48 relative au Traité sur le commerce des armes. Cette résolution prescrit la tenue de cinq réunions d'un comité préparatoire débouchant sur une conférence de négociation de l'ONU en 2012 sur le Traité sur le commerce des armes.

À la dernière réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le TCA tenue en juillet 2009, les États Membres de l'ONU ont convenu qu'il fallait s'attaquer aux problèmes liés au commerce non réglementé d'armes classiques. La première réunion du Comité préparatoire sur le TCA prévue du 12 au 23 juillet offre à la communauté internationale l'occasion de faire un grand pas dans l'instauration d'un traité qui répondra à ces défis.

L'UE appelle tous les États participants de l'OSCE à s'impliquer pleinement et positivement dans ce processus à New York. Seul un processus de négociation véritablement inclusif et participatif peut permettre de faire en sorte que les vues de tous les États Membres de l'ONU soient prises en compte dans un futur traité sur le commerce des armes.

De l'avis de l'UE, un traité solide et robuste sur le commerce des armes devrait empêcher que toutes les armes classiques, y compris les ALPC, soient utilisées pour menacer la sécurité, déstabiliser des régions et des États, violer les droits de l'homme ou le droit international humanitaire, compromettre le développement économique et social ou

exacerber des conflits. Un TCA devrait également empêcher le détournement d'armes classiques vers le marché illicite.

L'UE œuvrera pour que l'on parvienne à un accord au Comité préparatoire sur des recommandations concrètes et détaillées concernant le contenu d'un futur traité en vue de leur soumission à l'examen de la conférence de l'ONU de 2012.

Monsieur le Président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine\* l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

---

\* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/5/10

7 juillet 2010

FRENCH

Original : ENGLISH

---

**616ème séance plénière**

FSC Journal No 622, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 5/10  
TENUE D'UN SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR  
LES DOCTRINES MILITAIRES**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Résolu à renforcer le dialogue de sécurité à l'OSCE,

Conscient de la nécessité de relever les défis recensés dans la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité,

Rappelant le paragraphe 15.7 du Document de Vienne 1999, encourageant les États participants à tenir périodiquement des séminaires de haut niveau sur les doctrines militaires, ainsi que les paragraphes 30.1 et 30.1.2 afin d'améliorer les relations mutuelles et de favoriser les contacts entre institutions militaires adéquates,

Décide de tenir un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires à Vienne, les 24 et 25 mai 2011, pour informer et débattre de l'évolution des doctrines, de l'évolution des technologies et de leurs incidences sur les structures de défense et les forces armées.